## Du traitement de l'Habitat Indigne a la précarité énergétique :

Un guichet Unique en Maine-et-Loire

## Commission du CRH et du PRSE 2 du 25 juin 2013





### **SOMMAIRE:**

- ➤ Historique et bilan de la lutte contre l'habitat indigne en Maine-et-Loire
- Perspectives pour un traitement global de l'habitat indigne et la précarité énergétique



# Historique et bilan de la lutte contre l'habitat indigne en Maine-et-Loire





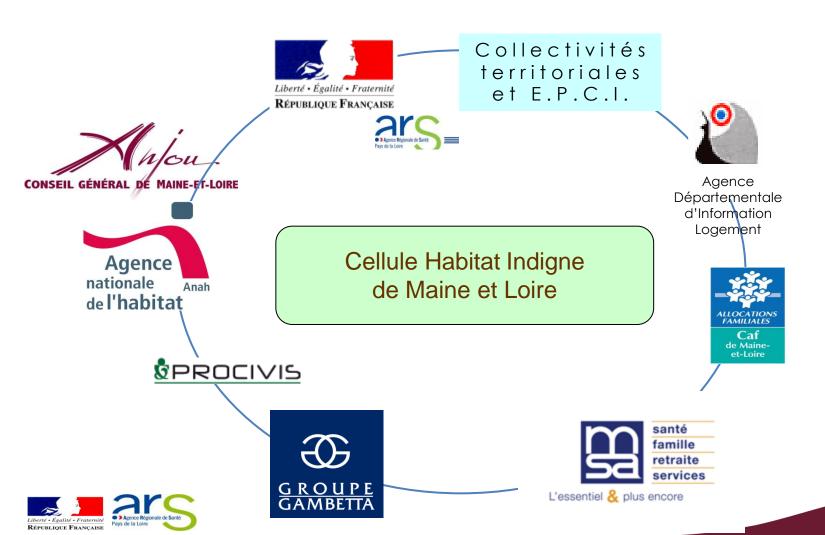
### Historique

### • 2008 :

- Action contre l'habitat indigne, priorité départementale inscrite dans le Plan Départemental de l'Habitat (2008-2018) et le Plan Départemental d'Action pour le Logements des Personnes défavorisées (2008-2012),
- Création d'une instance dédiée à cette ambition: la cellule Habitat Indigne
- 2009 : mise en place d'un dispositif départemental de traitement de l'Habitat Indigne dont la maîtrise d'œuvre est confiée au cabinet Citémétrie.



### Une instance partenariale : la cellule Habitat Indigne





### Une instance partenariale : la cellule Habitat Indigne

• Objectifs et missions :

Cellule Habitat indigne

Informer et mobiliser les professionnels et les élus situations individuelles

- Moyens en terme d'animation:
  - Deux agents du Département : la référente Habitat Indigne et son assistante
  - Un technicien de l'Agence Régionale de Santé





## Des outils opérationnels de résorption de l'habitat indigne mis en place en 2009:

- Une fiche de pré-repérage très simple à disposition des acteurs en particulier les travailleurs sociaux
- Un guide « Agir contre l'habitat indigne » à l'attention des professionnels et des élus
- Un dispositif opérationnel dans le parc privé centré uniquement sur le traitement des situations





## Un lieu d'enregistrement, d'observation et de suivi des situations

- ✓ Historique et descriptif de toutes les situations signalées
- ✓ Plusieurs fonctions :
  - Observatoire départemental de l'habitat indigne
  - Suivi de l'avancement des situations en cours de traitement
  - Suivi du marché du Conseil général

### **✓** Limites

Diversification des opérations : PIG départemantaux,
 OPAH territoriales





## Des résultats intéressants avec un effort à porter sur les logements locatifs :

- 969 situations repérées depuis 2009 (697 logements locatifs et 272 logements occupés par leurs propriétaires) pour plus de 60 % par les travailleurs sociaux
- 969 orientations depuis 2009 avec la répartition suivante :
  - -411 vers l'opérateur Départemental
  - —382 vers les mairies (parc vacant, parc social, mesures coercitives)
  - -117 vers l'ARS
  - -38 Vers la cellule de lutte contre la précarité énergétique....
  - -21 vers l'OPAH
- 279 logements sortis de l'indignité depuis 2009 avec la répartition suivante :
  - -177 logements locatifs
  - -102 logements occupés par leurs propriétaires







### Perspectives pour un traitement de l'habitat indigne et la précarité énergétique en Maine- et - Loire





## Regroupement du traitement de l'habitat indigne et de la précarité énergétique au sein d'une même cellule

- ✓ **Objectif**: Faciliter l'articulation et la complémentarité entre les différentes possibilités de traitement des situations individuelles
- ✓ **Des moyens renforcés** avec 5 agents du Conseil général et deux techniciens de l'Agence Régionale de Santé (ARS) associés
- ✓ Un outil pour le repérage : la fiche unique de repérage et de signalement

## Une fiche unique de repérage et de signalement

- ✓ Modalités de réalisation:
  - Création en 2009 pour l'habitat indigne
  - Elargissement en 2013 à la précarité énergétique
  - Insertion des questions sur les effets sur la santé
- ✓ Une utilisation en aval des interventions de chaque organisme :
  - Respect des modalités de repérage et de prise en charge spécifiques à chaque organisme
    - Exemple : Offre de service Habitat indigne de la CAF 49
  - Signalement à la cellule départementale lorsqu'une intervention pluridisciplinaire et concerté est nécessaire pour l'amélioration de la situation







Téléphone : .....









#### Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées

CELLULE PRECARITE	ENERGETIQUE-HABITAT INDIGNE
Comment avez-vous eu connaissance	de la cellule ?
☐ Travailleur social (CAF, MSA, MDS	)
☐ Commune	
□ OPAH	
☐ Médias (voie de presse, internet)	
☐ Autre (Préciser :	)
<u>LE</u>	LOGEMENT
Adresse:  Taille du logement en m²:	Type de logement :  Collectif Individuel Public Privé
<u>L'OCCUPA</u>	ATION DU LOGEMENT
Date de naissance :	Téléphone :enfants mineurs)
des cinq dernières années :	□ Non
Si non, coordonnées du propriétaire :	Logement géré par un notaire ou une agence, Coordonnées :

#### LE BATI

	Age du bâti :					
	État des menuiseries : ☐ Simple vitrage ☐ Double vitrage ☐ En bon état ☐ En état moyen ☐ En mauvais état partiel ☐ En très mauvais état					
	État de la toiture :  □ En bon état □ En état moyen □ En mauvais état partiel □ En très mauvais état					
	Isolation :       Sous les combles : □ Oui     □ Non     Au niveau des murs : □ Oui     □ Non					
État des planchers, murs, plafonds : □ En bon état □ En état moyen □ En mauvais état partiel □ En très mauvais état						
Présence de fissures : □ Oui □ Non Si oui, préciser l'endroit : Risque d'effondrement : □ Oui □ Non Si oui, préciser l'endroit : Risque de chute : □ Oui □ Non Si oui, préciser l'endroit : Non						
	État des revêtements intérieurs :  □ En bon état □ En état moyen □ En mauvais état partiel □ En très mauvais état					
	Présence d'animaux nuisibles : □ Oui□ Non Si oui, précisez le type :					

### **EQUIPEMENT ET CONFORT**

État de l'électricité : ☐ Fils dénudés, qui pendent ☐ Prises non fixées aux murs ☐ Nécessité d'allumer la lumière la journe		☐ Absence de prise de terre ☐ Tableau électrique non conforme née		
État des installations sanitaires : Présence de WC : □ Oui □ Non Présence de salle d'eau : □ Oui □ N	on	•		□ Non
Mauvais état des installations sanitaires :	□ Oui	□ Non		
Présence d'assainissement :	□ Oui	□ Non		
Difficulté d'évacuation des eaux usées :	□ Oui	□ Non		
	☐ Fils dénudés, qui pendent ☐ Prises non fixées aux murs ☐ Nécessité d'allumer la lumière la journ  État des installations sanitaires : Présence de WC: ☐ Oui ☐ Non Présence de salle d'eau: ☐ Oui ☐ N  Auvais état des installations sanitaires : Présence d'assainissement :	☐ Fils dénudés, qui pendent ☐ Absi☐ Prises non fixées aux murs ☐ Tabl☐ Nécessité d'allumer la lumière la journée État des installations sanitaires : Présence de WC : ☐ Oui ☐ Non Présence de salle d'eau : ☐ Oui ☐ Non Présence d'assainissement : ☐ Oui ☐ Oui	☐ Fils dénudés, qui pendent ☐ Absence de prise de terre ☐ Prises non fixées aux murs ☐ Tableau électrique non conforr ☐ Nécessité d'allumer la lumière la journée État des installations sanitaires : Présence de WC : ☐ Oui ☐ Non ☐ Présence d'eau potable : Présence de salle d'eau : ☐ Oui ☐ Non ☐ Présence d'eau chaude : Mauvais état des installations sanitaires : ☐ Oui ☐ Non ☐ Présence d'assainissement : ☐ Oui ☐ Non ☐ Non ☐ Non ☐ Présence d'assainissement : ☐ Oui ☐ Non ☐ Non ☐ Non ☐ Présence d'assainissement : ☐ Oui ☐ Non ☐ N	☐ Fils dénudés, qui pendent ☐ Absence de prise de terre ☐ Prises non fixées aux murs ☐ Tableau électrique non conforme ☐ Nécessité d'allumer la lumière la journée ☐ Tableau électrique non conforme ☐ Nécessité d'allumer la lumière la journée ☐ Non ☐ Présence de WC: ☐ Oui ☐ Non ☐ Présence d'eau potable : ☐ Oui ☐ Présence d'eau chaude : ☐ Oui ☐ Non ☐ Oui ☐ Non ☐ Non ☐ Non ☐ Oui ☐ Non ☐ Non ☐ Oui ☐ Non ☐ Oui ☐ Non ☐ Non ☐ Oui ☐ Oui ☐ Non ☐ Oui ☐ Non ☐ Oui ☐ Oui ☐ Oui ☐ Oui ☐ Non ☐ Oui









#### CHAUFFAGE ET VENTILATION

Chaudière en panne : □ Oui □ Non <b>ou</b> Chauffage	en panne : □ Oui □ Non				
Chaudière ou chauffage nécessitant d'être réparé(e) : ☐ Oui ☐ Non					
Absence de chauffage : ☐ Oui ☐ Non Température du	logement en période de chauffe :				
Pièce sans ouverture (excepté SDB et WC) : ☐ Oui ☐ Non	Laquelle ? :				
	té □ Bois , si oui quel type ? i oui quel type ?				
Votre logement est-il ventilé ? : ☐ Oui ☐ Non					
Ventilation naturelle : ☐ Oui ☐ Non Si oui, précisez l'équipement (VMC, aération, grille) :					
Présence d'humidité 🔲 si oui, pièces concernées :					
ENCART SANTE					
<u> </u>					
Ressentez-vous (ou certains occupants) des symptômes parti logement :   Oui  Non (plusieurs critères peuvent être :					
- Toux, éternuements, infections chroniques □	- Problème de peau □				
- Difficultés respiratoires, infections chroniques, asthme □	- Yeux irrités, yeux rouges □				
- Maux de tête, fatigue, vertiges □	<ul> <li>Problème de mobilité □</li> </ul>				
- Problèmes allergiques □	- Autres □				
Un médecin a-t-il été consulté pour ces symptômes : ☐ Oui	□ Non				
Comment vous sentez-vous globalement dans votre logemen.  □ Bien □ Plutôt bien □ Mal □ Très ma					
Quels sont les aspects de votre logement qui sont les plus difi possibles)	ficiles à vivre ? (plusieurs critères				
☐ Taille du logement ☐ Luminosité ☐ Adaptation ☐ Humic	dité □ Manque d'équipement eté □ Autres				
O	-1				
Commentaires, quelles sont vos attentes, quel est votre proje (Précisez vos souhaits, le projet de travaux ou de déménagen					
Trecises vos souriaits, le projet de travaux ou de demenagen	nent ou toute duite information)				





#### COORDONNEES DU PROFESSIONNEL QUI ACCOMPAGNE LE MENAGE

L'accompagnement par un professionnel (trav	ailleur social) est obligatoire pour les locataires :					
Nom et Prénom du professionnel :  Structure :  Adresse :  CP et Ville :  LES CHARGE	Téléphone :					
LES PIECE	ES A JOINDRE					
Les pièces indispensables :  * Copie avis d'imposition n-1  * Copie factures d'énergie Les pièces complémentaires (ex : en cas de bese dysfonctionnements majeurs)	) ) oin, joindre les photos pour présenter les					
<u>L'OCCUPANT</u>						
	ğ.					
78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux de rectification pour les données vous concernant. Nen vous adressant par courrier à Messieurs les logement des personnes défavorisées, Coordinatior ANGERS Cédex 9.  Fiche à retourner à : Cellule Préc Conseil géne DGA dévelop Service habit CS 94104 – Tel : Référer Référer	nt font l'objet d'un traitement informatisé. La loi numéro (fichiers et aux libertés vous garantit un droit d'accès et /ous pouvez obtenir communication de ces informations Co Président du plan départemental d'action pour le o du plan , DDSS, bâtiment Harcourt, CS 94104, 49941 carité énergétique-habitat indigne carité alle Maine-et-Loire popement social et de la solidarité tat et cohésion sociale 49941 ANGERS CEDEX 9 It Habitat indigne : 02 41 18 80 62 It Précarité énergétique : 02 41 18 80 79 Iulehabitat@cg43.fr					



## Une fiche diffusée et utilisée par tous les professionnels de terrain



Collectivités territoriales et E.P.C.I.















## Développement des dispositifs territoriaux de traitement

- ✓ 2009 : Dispositif départemental MOUS Insalubrité + PIG habitat dégradé
- ✓ 2011 : Dispositif départemental PIG Précarité énergétique
- ✓ A partir de 2010 : Dispositifs locaux OPAH sur l'habitat dégradé, la précarité énergétique, l'adaptation... (21 OPAH à ce jour)
- ✓ 2013 : Nouveau dispositif départemental PIG Résorption de l'habitat dégradé et insalubre



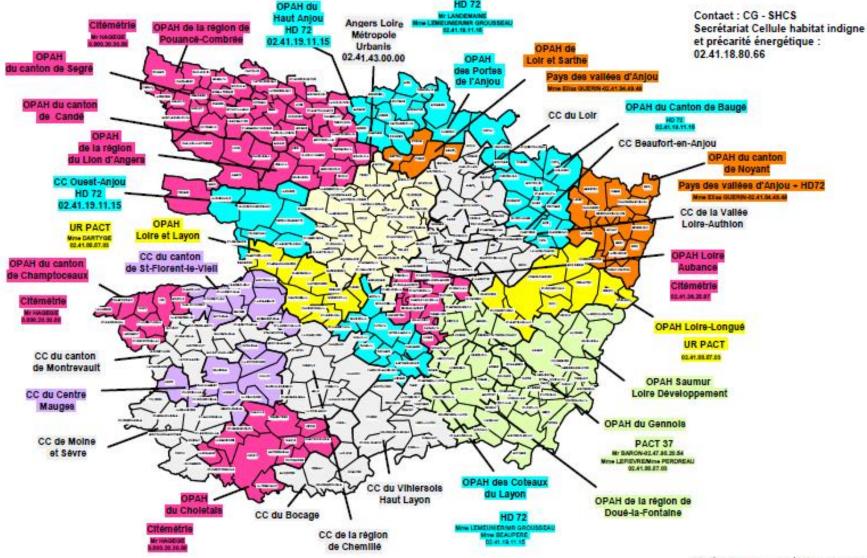
Région des Pays de Loire 02.28.20.54.16

OPAH sur le Département de Maine-et-Loire

HD 72

Territoire hors OPAH:

- \* Précarité énergétique HD 72
- " Habitat Indigne Citémétrie
- \* Adaptation HD 72 ou UR PACT



Limites de communauté de communes et d'agglomération

Limites de commune

## Deux instances opérationnelles d'analyse et d'orientation des situations :

- ✓ Réunion hebdomadaire de la cellule opérationelle Habitat Indigne (Conseil Général + ARS)
- ✓ Réunion bimensuelle de la cellule Précarité Energétique : (Conseil Général + ARS + DDT + Opérateurs)
- ✓ Evaluation de toutes les fiches reçues
- ✓ Orientation des situations vers le dispositif le plus adapté
  - PIG départemental Résorption de l'habitat dégradé et insalubre
  - PIG départemental Précarité énergétique
  - OPAH et PIG territoriaux
  - Visite administrative (mairie + ARS)
  - Accompagnement social
  - Lien avec les bailleurs publics



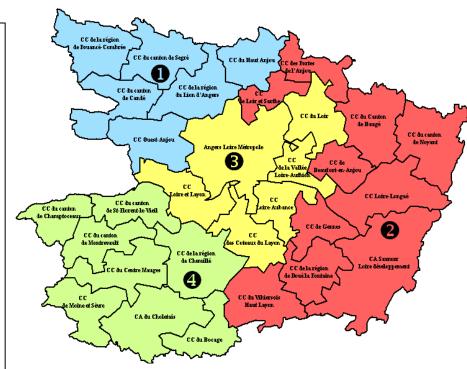


## Des instances d'information des partenaires sur l'avancement du traitement des situations

✓ Présentation de l'avancement des situations et échanges sur les pistes de traitement en comités territoriaux habitat indigne trimestriels

### Rôle du comité technique territorial réajusté en 2013 :

- ✓ Présentation de toutes les situations en cours de traitement
- ✓ Information sur les « situations simples » examinées en cellules opérationnelles
- ✓ Analyse et débat sur les « situations complexes » afin de proposer des pistes d'action, d'orienter le travail de l'opérateur, de mobiliser d'autres types d'interventions...







### Des instances d'information des partenaires sur l'avancement du traitement des situations

✓ Bilan statistique présenté en cellule plénière annuelle Habitat indigne & Précarité énergétique

✓ Publication et diffusion d'un bilan annuel

## Les évolutions liées au nouveau PDALPD 2013-2018

### ✓ Axe 3 :

 Renforcer la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique

### √ 6 orientations:

- Définir des objectifs annuels de résorption de l'habitat indigne (128) et de la précarité énergétique (300)
- Mieux articuler les interventions : simplifier les modalités de mobilisation, améliorer la qualité de l'orientation
- Adapter l'intervention auprès des propriétaires occupants à leurs difficultés sociales et de santé : graduer l'accompagnement social et financier





## Les évolutions liées au nouveau PDALPD 2013-2018

### ✓ Axe 3 :

 Renforcer la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique

### √ 6 orientations (suite):

- Renforcer l'effectivité du traitement des situations locatives et la sécurisation des locataires : engager les bailleurs à réaliser les travaux, empêcher la relocation des logements insalubres ou indécents
- Renforcer le repérage des situations de mauvaise qualité thermique dans le parc locatif
- Renforcer les réseaux des acteurs publics et privés





### Renforcement des mesures coercitives

- ✓ Besoin d'agir plus fermement vis-à-vis des propriétaires bailleurs indélicats et n'adhérant pas aux démarches d'accompagnement incitatif
- ✓ Surveillance accrue en cas de cotation d'insalubrité élevée
- ✓ Ajout d'une étape de pré-médiation dans le nouveau PIG départemental Résorption de l'Habitat Dégradé et Insalubre, pour évaluer les capacités et la volonté à agir des propriétaires bailleurs et engager si besoin une action administrative parallèle





### Renforcement des mesures coercitives

- ✓ Orientation suite à la Rencontre avec le vice Procureur de la République le 17 avril 2013
  - Définir des modalités de coopération entre les différents acteurs : schéma de procédure
  - Fiabiliser les actions administratives pour permettre une réponse pénale si nécessaire : mieux définir les situation susceptibles de constituer des infractions
  - Signaler tout non respect d'arrêtés en matière d'habitat
  - Possibilité de médiations pénales et d'avertissements
  - Question du versement des aides au logement





## Prise en compte de la santé par la création d'un poste de conseiller en environnement intérieur

- ✓ Poste de conseiller en environnement intérieur crée au CHRU d'Angers en 2013, pour 49, 53 et 72. *Un poste existant au CHRU de Nantes pour 44 et 85.*
- ✓ Mission du conseiller : diagnostiquer les risques pour la santé dans les logements et préconiser des mesures d'amélioration, pour des personnes présentant des pathologies liées à l'habitat.
- ✓ Repérage : principalement par les médecins allergologues
- ✓ Possibilité de mobiliser ce conseiller pour approfondir les diagnostics dans certaines situations d'habitat indigne





## Synthèse des évolutions en terme de traitement de l'habitat indigne et la précarité énergétique

- ✓ Regroupement des thématiques habitat indigne et précarité énergétique
- ✓ Confirmation du guichet unique de réception et d'orientation
- ✓ Développement des mesures administratives coercitives
- ✓ Graduation de l'accompagnement social des occupants dans le cadre du nouveau PIG départemental
- ✓ Développement de la prise en compte des effets sur la santé des occupants
- ✓ Nécessité de renforcer les outils de suivi
- ✓ Elargissement du rôle des comités techniques territoriaux pour le suivi de toutes les situations individuelles et l'analyse des situations les plus complexes





## Du traitement de l'Habitat Indigne a la précarité énergétique :

Un guichet Unique en Maine-et-Loire

## Commission du CRH et du PRSE 2 du 25 juin 2013



